

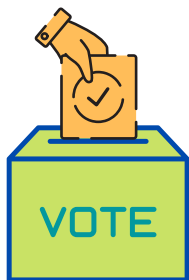


La Bonn'ACTU

AVRIL 2022 | N°16

INFORMATIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

INFO ELECTIONS



Élections présidentielles 10 et 24 avril 2022

Bureau de vote au 11 rue George Sand, ouvert de 8h à 19h

=> **Pour pouvoir voter, munissez-vous d'une pièce d'identité (obligatoire) et de votre carte électorale.** La pièce d'identité doit être en cours de validité (excepté pour la carte nationale d'identité et le passeport, qui peuvent être périmés depuis 5 ans).

Voter par procuration

Ce qui change en 2022 : Vous serez absent en avril prochain et souhaitez faire une procuration pour qu'un électeur vote à votre place à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 ?

=> **Vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre.**

Depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. **Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune.**

Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour établir votre procuration, vous avez trois possibilités :

- **En ligne, avec le téléservice MaProcuration sur => maprocuration.gouv.fr**
- **Avec le formulaire disponible sur => service-public.fr**
(cerfa n°14952*03 à imprimer et à remplir)
- **Avec le formulaire disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat.**

Dans tous les cas :

Quelle que soit la demande, vous devez vous déplacer physiquement dans un commissariat de police, à la gendarmerie ou au consulat muni de votre pièce d'identité, et ce afin de faire valider votre procuration.

Attention aux délais :

Une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais la personne à qui vous avez donné procuration (le mandataire) risque alors de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps pour inscrire la mention sur les listes électorales. Il est donc recommandé d'effectuer la démarche au plus tard quelques jours avant le scrutin pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie, sinon votre procuration risque de ne pas être valide.

=> **Mesures sanitaires :** Afin que chacun puisse venir voter en toute sécurité, des masques et du gel hydro alcoolique seront mis à la disposition des Bonnachs et des Bonnachonnes.

Nous vous remercions de venir, muni(e) de votre propre stylo.

VIE ÉCONOMIQUE

COMMERCE AMBULANTS

LES CRÊPES DE PAPY

Place de la fontaine

Tél : 06.45.03.87.00
Mercredi des semaines paires de 17h30 à 20h

LIONEL PIZZA

Place de la fontaine

Tél : 06.27.67.03.75
Tous les samedis
De 17h45 à 21h

SNACK KEBAB

Place de la promenade

Tél : 07.81.64.75.23
Tous les dimanches
De 17h30 à 22h

SASA SAVEURS

Place de la fontaine

Tél : 07 48 12 20 41
Le Mardi, 1 semaine/2
De 17h30 à 21h30

Vous venez de démarrer votre activité ? Vous souhaitez signaler un changement ?
Merci de contacter la Mairie au 05.55.62.10.38 ou par mail à mairie.bonnat@orange.fr

PRÉVENTION



PRÉVENTION DES MALADIES VECTORIELLES À TIQUES

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. A l'extérieur, portez des **vêtements longs et clairs** et utilisez des répulsifs. Traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie.

Attention, les tiques peuvent être très petites. **Pensez au dos et au cuir chevelu !**



N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Surveillez l'endroit de la piqûre pendant au moins 1 mois.

Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge qui n'apparaît que moins d'une fois sur deux), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

PLUS D'INFORMATIONS SUR : <https://francelyme.fr/site/>

LE CHAI



DE NOMBREUSES ANIMATIONS AU CHAI EN AVRIL !

Jeudi 7 avril (puis 5 et 19 mai)

Atelier « Mon entreprise et internet ». Sur inscription.

Mercredi 13 et 27 avril

Atelier « Programmation et impression 3D ». Sur inscription.

Dimanche 17 avril

JOURNÉE PORTES OUVERTES dans le cadre de la fête à la Grenouille.

Entrée libre et visite guidée des lieux de 10h à 17h.

Jeudi 21 avril, journée thématique

Découverte du site internet « Mes droits Sociaux » de 10h à 12h, puis atelier « Internet en toute sérénité » de 14h à 16h. Gratuit.

Mais aussi des ateliers d'initiation aux outils numériques toute l'année !

Renseignements et inscriptions :

À l'accueil du Chai, 22 rue Grande

(du mardi au jeudi de 10h à 17h30 et le vendredi de 10h à 15h)

05 44 30 07 66 - lechai@portesdelacreuseenmarche.fr

Service de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche

LE MOT DU GENDARME

HORAIRES DES BRIGADES

CHÂTELUS-MALVALEIX :

Lundi et jeudi : après-midi uniquement

Mercredi : matin uniquement

Mardi / Vendredi / Samedi / Dimanche : toute la journée

BOUSSAC :

Lundi et jeudi : matin uniquement

Mercredi : après-midi uniquement

BONNAT :

Vendredi : matin uniquement

SORTIR

MERCREDI 13 AVRIL

**SALLE DES
FÊTES DE
BONNAT**

À 20h30

*l'Amour
c'est mieux
que la
Vie*

FÊTE DE LA GRENOUILLE

DIMANCHE 17 AVRIL

FÊTE FORAINE TOUT LE WEEK-END

PLACE DU FOIRAIL

CUISSES DE GRENOUILLES - FRITES

BROCANTE - VIDE GRENIER
(toute la journée)

15H - ANIMATIONS



VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MILLE PAGES

EXPOSITION

du Vendredi 8 avril au Samedi 30 avril :
exposition " les graines de Sandra Clark "
collection et créations



Et deux petites animations sur la thématique des graines !

Mercredi 6 avril, à 10h :

les mercredis des p'tites histoires (sur le thème)
pour les 3/6 ans

Vendredi 10 avril, à 18h :

Rencontre avec Sandra Clark (artisane)

SANTÉ



PHARMACIES DE GARDE

Du 1er/04 au 7/04 : Pharmacie du Château (Boussac)

Du 8/04 au 14/04 : Pharmacie de l'Église (Clugnat)

Du 15/04 au 21/04 : Pharmacie Mathieu (Châtelus M.)

Du 22/04 au 28/04 : Pharmacie de la Place (Boussac)

Du 29/04 au 05/05 : Pharmacie du Château (Boussac)

**Sous réserve de modifications,
en cas de changement, contactez le 3237.**

CONTACTS

Mairie

05.55.62.10.38

mairie.bonnat@orange.fr

du lundi au jeudi :

8h30-12h30 et 13h45-17h

vendredi : 8h30-12h et 14h-16h

Maison France Services

05.55.62.85.04

bonnat@france-services.gouv.fr

du lundi au jeudi :

8h30-12h30 et 13h45-17h

vendredi : 8h30-12h et 14h-16h

Médiathèque Mille Pages

05.55.81.09.66

bibliotheque.bonnat@orange.fr

Mardi, mercredi, vendredi :

9h-12h et 14h-18h

Jeudi et samedi : 9h-12h

